

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE  
**Faculté des Sciences et Techniques**

# LIVRET DE L'ÉTUDIANT

## Master 2ème année

*SCIENCES & GENIE DES MATERIAUX  
FORMULATION DE MATERIAUX &  
FONCTIONNALISATION DE SURFACES*

Année 2020 - 2021



# Sommaire

## Table des matières

1. L'UFR Sciences et Techniques.....	3
2. Le campus.....	4
2.1. Le plan.....	4
2.2. Localisation des salles d'enseignement.....	5
3. Scolarité.....	6
3.1. Service de scolarité.....	6
3.2. Inscriptions.....	6
3.3. Validation d'U.E.....	7
3.4. Boite mail UHA.....	7
3.5. Le calendrier universitaire.....	8
3.6. Les emplois du temps.....	9
3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap.....	10
3.8. Les sportifs de haut niveau.....	11
3.9. Les étudiants salariés.....	11
3.10. Les étudiants boursiers.....	12
3.11. Etudiants Campus France.....	13
3.12. Lexique des abréviations universitaires.....	13
4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC.....	14
5. Informations importantes.....	17
5.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant).....	17
5.2. Examens :.....	17
5.3. Vie de l'établissement.....	17

# 1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur:

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ ([mickael.derivaz@uha.fr](mailto:mickael.derivaz@uha.fr))

Secrétariat de direction : Mme Céline LUTZ (tel. 03 89 33 62 00)

## 2. Le campus

### 2.1. Le plan



#### Plan Campus Illberg UHA

- (A) Gymnase Universitaire
- (B) Maison de l'Université - Présidence
- (C) Chantier Learning Center
- (D) EPS - European Physical Society
- (E) FST - Faculté des Sciences et Techniques  
CLAM - Certification et Langues par Apprentissage Multimédia
- (F) Amphithéâtres :  
Pierre Weiss - Paul Schutzenberger - Jacques Hadamard
- (G) SCD - Service Commun de Documentation (BU Illberg)
- (H) FLSH - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
- (I) ENSISA Lumière - École Nationale Supérieure  
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (J) Résidences universitaires
- (K) FST - Faculté des Sciences et Techniques  
SERFA - Service de Formation pour Adultes
- (L) IS2M - Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
- (M) ENSISA Werner - École Nationale Supérieure  
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (N) Restaurant universitaire - Cybercafé
- (O) IRJBD - Institut de Recherche Jean-Baptiste Donnet  
(COB, GRE, IS2M et LPIM)
- (P) ENSCMu - École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse  
Nef des sciences
- (Q) Maison de l'Étudiant  
BVE - CFAU - CLOUS - Écoles Doctorales - LAMIE - Médecine -  
Mission Handicap - Relations Internationales - Scolarité -  
SIO/BAIPS - SUAC
- (R) Résidences universitaires

#### Accès Transport :

- |                    |                |
|--------------------|----------------|
| Parking Libre      | Parking Tram   |
| Parking Personnels | Vélocité       |
| Bus                | Tram           |
| 17 Gifop           | tram 2 Illberg |
| 51 Université      | Défibrillateur |

Campus Illberg - 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse



FST n°18  
Bâtiment K

## 2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière <b>Bâtiment K</b>	<p><u>Amphithéâtres :</u></p> <p>ILL_K_AMPHI A ILL_K_AMPHI TAGLANG ILL_K_AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD :</u></p> <p>ILL_K_001 à 007 ILL_K_100 à 106</p> <p><u>Salles TP :</u></p> <p>ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA</p> <p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_K_008 ETUDIANTS (info en libre service 12 postes) ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1<sup>er</sup> étage</p> <p>rez de chaussée 1<sup>er</sup> étage</p> <p>1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>rez de chaussée 1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage</p>
FST 6 rue F.Lumière <b>Bâtiment E</b>	ILL_E_LABO LANGUES ILL_E_A et B ILL_E_S01 à S04	1 <sup>er</sup> étage 1 <sup>er</sup> étage rez de chaussée
FST 6 rue F.Lumière <b>Bâtiment F</b>	ILL_F_1 à 4	1 <sup>er</sup> étage
ENSISA Lumière <b>Bâtiment I</b>	<p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E39 (27 postes)</p>	2 <sup>ème</sup> étage

## 3. Scolarité

### 3.1. Service de scolarité

**Responsable pédagogique de la 2ème année de Master SGM – FMFS :**

M. Dominique BERLING, [dominique.berling@uha.fr](mailto:dominique.berling@uha.fr)

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

**LUNDI au VENDREDI** de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé les après-midis.

**Responsable de la scolarité Master 2 SGM – FMFS :**

**Mme Sylvie MUNCH.** [sylvie.munch@uha.fr](mailto:sylvie.munch@uha.fr), **03 89 33 62 05**

**Horaires : de 8 h 30 à 12 h 30** (sauf le mercredi)

Mme Munch est votre personne référente en Master 2 SGM FMFS pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet : <http://www.fst.uha.fr>

### 3.2. Inscriptions

#### Deux inscriptions obligatoires

**Inscription administrative** : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives,...

Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur [www.uha.fr](http://www.uha.fr) avant le **30 septembre 2020** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

**Inscription pédagogique** : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue à la scolarité de la FST à l'aide de la fiche pédagogique remise le jour de la rentrée. Les redoublants mettront à jour la fiche de l'an passé.

**Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.**

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone,...) intervenant au cours de l'année universitaire.

**Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.**

### **3.3. Validation d'U.E.**

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles du master 2 SGM FMFS dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 25 septembre 2020**.

### **3.4. Boite mail UHA**

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boîte mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boîte mail UHA tous les jours.**

### 3.5. Le calendrier universitaire

#### MASTER 2ème année SGM - FMFS

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier	
1 S		1 M		1 J		1 D	Toussaint	1 M		1 V	Jour de l'an
2 D		2 M		2 V		2 L		2 M		2 S	
3 L		3 J		3 S		3 M		3 J		3 D	
4 M		4 V		4 D		4 M		4 V		4 L	
5 M		5 S		5 L		5 J		5 S		5 M	
6 J		6 D		6 M		6 V		6 D		6 M	
7 V		7 L	Rentrée 10h00	7 M		7 S		7 L		7 J	
8 S		8 M		8 J		8 D		8 M		8 V	
9 D		9 M		9 V		9 L		9 M		9 S	
10 L		10 J		10 S		10 M		10 J		10 D	
11 M		11 V		11 D		11 M	Armistice 1918	11 V		11 L	
12 M		12 S		12 L		12 J		12 S		12 M	
13 J		13 D		13 M		13 V		13 D		13 M	
14 V		14 L		14 M		14 S		14 L		14 J	
15 S		15 M		15 J		15 D		15 M		15 V	
16 D		16 M		16 V		16 L		16 M		16 S	
17 L		17 J		17 S		17 M		17 J		17 D	
18 M		18 V		18 D		18 M		18 V		18 L	
19 M		19 S		19 L		19 J		19 S		19 M	
20 J		20 D		20 M		20 V		20 D		20 M	
21 V		21 L	*	21 M		21 S		21 L		21 J	
22 S		22 M		22 J		22 D		22 M		22 V	
23 D		23 M		23 V		23 L		23 M		23 S	
24 L		24 J		24 S		24 M		24 J		24 D	
25 M		25 V		25 D		25 M		25 V	Vacances de Noël	25 L	
26 M		26 S		26 L		26 J		26 S		26 M	
27 J		27 D		27 M	Vacances d'Automne	27 V		27 D		27 M	
28 V		28 L		28 M		28 S		28 L		28 J	
29 S		29 M		29 J		29 D		29 M		29 V	Fin Sem3
30 D		30 M		30 V		30 L		30 M		30 S	
31 L				31 S				31 J		31 D	
Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 L		1 L		1 J		1 S		1 M		1 J	
2 M		2 M		2 V		2 D		2 M		2 V	
3 M		3 M		3 S		3 L		3 J		3 S	
4 J		4 J		4 D		4 M		4 V		4 D	
5 V		5 V		5 L		5 M		5 S		5 L	
6 S		6 S		6 M		6 J		6 D		6 M	
7 D		7 D		7 M		7 V		7 L		7 M	
8 L		8 L		8 J		8 S		8 M		8 J	
9 M		9 M		9 V		9 D		9 M		9 V	
10 M		10 M		10 S		10 L		10 J		10 S	
11 J		11 J		11 D		11 M		11 V		11 D	
12 V		12 V	Jury Sem3 Sess1	12 L		12 M		12 S		12 L	
13 S		13 S		13 M		13 J		13 D		13 M	
14 D		14 D		14 M		14 V		14 L		14 M	
15 L		15 L		15 J		15 S		15 M		15 J	
16 M		16 M		16 V		16 D		16 M		16 V	
17 M		17 M		17 S		17 L		17 J		17 S	
18 J		18 J		18 D		18 M		18 V		18 D	
19 V		19 V		19 L		19 M		19 S		19 L	
20 S		20 S		20 M		20 J		20 D		20 M	
21 D		21 D		21 M		21 V		21 L		21 M	
22 L		22 L		22 J		22 S		22 M		22 J	
23 M		23 M		23 V		23 D		23 M		23 V	
24 M		24 M		24 S		24 L		24 J		24 S	
25 J		25 J		25 D		25 M		25 V		25 D	
26 V		26 V		26 L		26 M		26 S		26 L	
27 S		27 S		27 M		27 J		27 D		27 M	
28 D		28 D		28 M		28 V		28 L			Soutenances stages en septembre
		29 L		29 J		29 S		29 M			Jury Sem4 + diplôme en septembre
		30 M		30 V		30 D		30 M			
		31 M				31 L					

### 3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via [www.emploisdutemps.uha.fr](http://www.emploisdutemps.uha.fr) où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer le dossier "Groupes d'étudiants" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "MASTER 2". Cliquer sur votre filière :

RECHERCHE	S42 - lun. 14 octobre 2019								
	Lundi 14/10/2019	Mardi 15/10/2019	Mercredi 16/10/2019	Judi 17/10/2019	Vendredi 18/10/2019				
07h00									
07h30									
08h00									
08h30	Sécurité pour l'ingénieur chimiste CM ILL_P_amphi. 2 2A MD FMFS FREITAG Stephanie		Droit du travail CM ILL_P_amphi. 2 3A MD FMFS LAIZET Pauline	Charges dans les matériaux CM ILL_K_106 MD FMFS Ctx Formulation PARMENTIER Julien	Plans expérience formal. CM ILL_P_ST1.4 MD FMFS Ctx Formulation 3A FEC Dôle Diplôme MD FMFS Formal ROUCOULES Vincent				
09h00									
09h30									
10h00									
10h30									
11h00	Maté à propriétés catalytiques CM MD FMFS Ctx Fonctionnalisation BECHT Jean-Michel	Rhéologie CM ILL_K_104 - TBI MD FMFS Ctx Formulation MOUGN Karine	Anglais TD ILL_E_801 MD CHIME MD FMFS DECOCK Gilles	Management AUTRE ILL_P_amphi. 2 3A MD FMFS BALOSSO Mireille	Sécurité CM ILL_K_006 MD FMFS FREITAG Stephanie				
11h30									
12h00									
12h30									
13h00									
13h30									
14h00									
14h30	Adsorption/Croissance CM ILL_K_106 MD FMFS HANF Marie-Christine		Surfaces adapt. intelligentes CM MD FMFS Ctx Fonctionnalisation BALLY LE GALL Florence	Physico-chimie macro CM ILL_K_006 MD FMFS PONCHE Arnaud	Formulation d'adhésifs CM ILL_P_amphi. 3 MD FMFS Ctx Formulation 3A FEC Dôle Diplôme MD FMFS Formal MOUGN Karine				
15h00									
15h30									
16h00									
16h30									
17h00				Adsorption Creffage biomoléculaires CM MD FMFS Ctx Fonctionnalisation PONCHE Arnaud	Plans expérience formal. CM ILL_P_ST1.4 MD FMFS Ctx Formulation 3A FEC Dôle Diplôme MD FMFS Formal ROUCOULES Vincent				
17h30									
18h00									
18h30									
19h00									
19h30									
20h00									
OPTIONS	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi				
	< S35 - lun. 26 août 2019	S36 - lun. 02 septembre 2019	S37 - lun. 09 septembre 2019	S38 - lun. 16 septembre 2019	S39 - lun. 23 septembre 2019	S40 - lun. 30 septembre 2019	S41 - lun. 07 octobre 2019	S42 - lun. 14 octobre 2019	S43 - lun. 21 oct

Votre emploi du temps sera affiché :

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

### 3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...). Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)  
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex  
tel : 03 89 33 62 17  
mail : [accueilhandicap@uha.fr](mailto:accueilhandicap@uha.fr)

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales,...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture,...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

**Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.**

### 3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1<sup>er</sup> mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : [suaps\(at\)uha.fr](mailto:suaps@uha.fr)

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

### 3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter un formulaire de dispense de cours disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

### 3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception**.

**ATTENTION** : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **versement des sommes indûment perçues**.

#### Contrôles et sanctions

**Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP** et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= **sous huitaine**), le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse**. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de versement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais**.

**RAPPEL IMPORTANT** : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard huit jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

### 3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1<sup>er</sup> étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : [sumpps@uha.fr](mailto:sumpps@uha.fr)

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

### 3.12. Lexique des abréviations universitaires

**ECTS** : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

**UE** : Unité d'Enseignement

**ECUE** : Elément Constitutif d'UE

**Coef** : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

**MCC** : Modalités de Contrôle des Connaissances

**ContrôleTD** : notes obtenues lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

**EC1** : Examen Commun n°1

**EC2** : Examen commun n°2, etc...

## 4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC

DOMAINE	SCIENCE S ET TECHNOLOGIE , SANTE
CHAMP	SCIENCE S ET DEVELOPPEMENT DURABLE (FST)/ Sciences, Technologies et Santé (UNISTRA)
Intitulé	Master SCIENCE S ET GENIE DES MATERIAUX (SGM) Parcours : FORMULATION DE MATERIAUX & FONCTIONNALISATION DE SURFACES (FMFS)

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2020  
(Approuvées par le Conseil de la FST du 4//2020 et par la Cf-VU du 09/01/2020 )

### Fiche semestre 3

PAS DE NOTE PLANCHER

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisation	Type de contrôle et durée		Coeff. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures Projet	Durée totale
			Session unique								
14FUTHP3	UE THERMODYNAMIQUE ET PHYSICOCHIMIE A LA SURFACE ET AUX INTERFACES				1	3					28
15FPAM3	- ECUE Adhésion - Mouillage		BD Ecrit 1h		1		14				
15FPAD3	- ECUE Adsorption - Croissance aux interfaces		Soutenance orale		1		14				
15FUPHY3	UE PHYSICO-CHIMIE DES MACROMOLECULES		BD Ecrit 2h		1	3	28				28
15FURDI3	UE R & D EN INDUSTRIE :				1	3					
15FPDR3	- ECUE Open innovation et R & D		BD Ecrit 30 min.		1		10			8	
15FPDF3	- ECUE Conférences d'industriels	Pour motif ENSCMu	Synthèses notées		1			24			42
14FUMSO3	UE CONNAISSANCE DU MONDE SOCIO-ECONOMIQUE				1	3					50
14FPGP3	- ECUE Compta appliquée aux entreprises	3A ENSCMu	BD Ecrit 2h		2		16				
14FPCRT3	- ECUE Droit du travail	3A ENSCMu	BD Ecrit 2h		2		18				
14FPSEC3	- ECUE Sécurité	2A ENSCMu	BD Ecrit 2h		2		12				
14FPQUAL	- ECUE Qualité		BD Ecrit 30 min.		1		4				
15FUANG3	UE ANGLAIS	CHIMIE	Contrôles TD		1	3		28			28
15FPCH3	UE Obligatoires à choix (3 choix = 9 ECTS)										28
15FPFOR1	CHOIX FORMULATION										
15FUCPN3	UE COSMETOLOGIE ET POLYMERES NATURELS				1	3					
15FPFC3	ECUE Formulation en cosmétique	3A ENSCMu	BD Ecrit 1h		3		20				
15FPDOL3	ECUE Polysaccharides	3A ENSCMu	BD Ecrit 30 min.		1		8				
15FURHE3	UE RHEOLOGIE ET MATERIAUX CHARGES				1	3					26
15FPRHE3	ECUE Rhéologie		BD Ecrit 1h		1		14				
15FPCHA3	ECUE Charges dans les matériaux		BD Ecrit 1h		1		12				
15FUFAG3	UE FORMULATION APPLIQUEE A LA GALENIQUE ET AU COATING				1	3					26
15FPMID3	ECUE Formulation des milieux dispersés, Microémulsion micro et nano encapsulation, liposome	3A ENSCMu	BD Ecrit 30 min.		1		10				
15FPADH3	ECUE Formulation d'adhésifs		BD Ecrit 30 min.		1		8				
15FPREV3	ECUE Formulation appliquée pour revêtements		BD Ecrit 30 min.		1		8				
15FPON1	OU										
15FUSFB3	UE SURFACES BIO-FONCTIONNALISEES & BIO-FONCTIONNELLES				1	3					27
15FPACR3	ECUE Adsorption Greffage de biomolécules		BD Ecrit 1h		2		12				
15FPSAI3	ECUE Surfaces adaptatives intelligentes		BD Ecrit 30 min.		1		5				
15FPATP3	ECUE Aspects topologiques et physiques		BD Ecrit 30 min.		1		5				
15FPNAF3	ECUE Nanoparticules fonctionnelles, synthèses et applications		BD Ecrit 30 min.		1		5				
15FUMFE3	UE MATERIAUX FONCTIONNALISES POUR L'ENVIRONNEMENT L'ENEGIE ET LA CATALYSE				1	3					24
15FPFPC3	ECUE Matériaux à propriétés catalytique		BD Ecrit 30 min.		1		6				
15FPMAC3	ECUE Matériaux carbonés pour l'environnement		BD Ecrit 30 min.		1		6				
15FPENE3	ECUE Matériaux carbonés pour l'énergie		BD Ecrit 30 min.		1		6				
15FPZEO3	ECUE Zéolithes et Argiles pour la protection de l'environnement		BD Ecrit 30 min.		1		6				
15FUSNA3	UE INTERACTION SURFACES-NANOOBJETS : ASSEMBLAGE ET AUTO ASSEMBLAGE FONCTIONNALISES				1	3					28
15FPMOL3	ECUE Assemblage moléculaire		BD Ecrit 30 min.		1		7				
15FPPHO3	ECUE Photomatériaux appliqués : micro et nano structures 2D&3D		BD Ecrit 30 min.		1		8				
15FPAAP3	ECUE Auto-assemblage de particules		BD Ecrit 30 min.		1		6				
15FPSIM3	ECUE Simulation numérique		BD Ecrit 30 min.		1		7				



DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE
CHAMP	SCIENCES ET DEVELOPPEMENT DURABLE (FST) / Sciences, Technologies et Santé (UNISTRA)
Intitulé	Master SCIENCES ET GENIE DES MATERIAUX (SGM) Parcours : FORMULATION DE MATERIAUX & FONCTIONNALISATION DE SURFACES (FMFS)

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2018  
(Approuvées par le Conseil de la FST du 26/04/2018 et par la CFVU du 24/05/2018)

**ANNEXE 1 - UE à valider par les étudiants 3A ENSCMu en double diplôme MASTER**

Pour les étudiants en 3<sup>ème</sup> Année ENSCMu **Option FORMULATION** inscrits en double diplôme Master SGM - FMFS :

- UE COSMETOLOGIE & POLYMERES NATURELS
- UE FORMULATION APPLIQUEE A LA GALENIQUE & AU COATING
- UE FORMULATION : PROCEDES, METHODOLOGIE & TP
- ECUE Adhésion/Mouillage

Pour les étudiants en 3<sup>ème</sup> année ENSCMu **Option MATERIAUX** inscrits en double diplôme Master SGM - FMFS :

- UE INTERACTION SURFACES - NANOOBJETS
- UE FONCTIONNALISATION : METHODES AVANCEES DE FONCTIONNALISATION & DE CARACTERISATION
- ECUE Adhésion/Mouillage

Les autres UE sont obtenues par validation des acquis en raison de la correspondance avec les enseignements du cursus Ingénieur de l'ENSCMu.

## 5. Informations importantes

### 5.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

### 5.2. Examens :

#### Examens finaux:

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

#### Contrôle de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie en présence de l'enseignant. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

**TP: ATTENTION : Toutes les heures de TP sont des examens finaux.**

**Tous les règlements sont à lire sur le site : [www.fst@uha.fr](http://www.fst@uha.fr), onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».**

### 5.3. Vie de l'établissement

**En lien avec l'épidémie Covid-19 et les contraintes sanitaires : « Les consignes sanitaires en vigueur s'imposent à tous et conditionnent les accès aux bâtiments de l'université. Leur non-respect peut entraîner le refus d'accéder aux locaux ou l'exclusion provisoire des locaux jusqu'à ce que les consignes soient respectées, voire une saisine de la commission de discipline en cas de comportement répréhensible ».**